



Formation Musicale Instrument _____ Tarif : _____ €
Jardin – Eveil Cotisation Timbre : 20 €

INSCRIPTION ECOLE DE MUSIQUE 2022/2023

NOM : _____ PRENOM : _____
Date de Naissance : ____ / ____ / ____ Age : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
Tél. Fixe : _____ Tél. Portable : _____
MAIL : _____ @ _____

Coordonnées du ou des responsables légaux de l'enfant

Prénom : _____ Nom : _____ Tél. _____
Prénom : _____ Nom : _____ Tél. _____

Je soussigné(e), _____ autorise le professeur de musique à entreprendre toutes les démarches nécessaires en cas d'accident ou d'urgence.

Refuse* d'être photographié ou filmé **Autorise*** à titre gracieux,

L'Association Familiale de Gasny, Association Sportive et Culturelle dont le siège est situé au 42 rue de Paris, 27620 GASNY, représentée par sa Présidente, Mme Jacqueline RAMEIL,

** A me photographier/me filmer pendant la saison en cours et à utiliser mon image. En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, j'autorise l'Association Familiale (par le biais du professeur de chaque section sportive ou du représentant de chaque section culturelle et musicale) à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies ou vidéos effectuées dans le cadre d'actions d'information et de communication sous toute forme et tous supports - intégralement et/ou par extraits - sans aucune contrepartie financière..*

REGLEMENT INTERIEUR

Les cours reprennent lundi 12 septembre 2022 et se terminent la dernière semaine de juin de la saison en cours. Pas de cours pendant les vacances scolaires de la zone B (Académie de Rouen) et les jours fériés.

Aucun REMBOURSEMENT ne sera effectué suite à un arrêt en cours d'année.

Les personnes accompagnant les élèves mineurs aux différents cours devront **s'assurer de la présence effective du professeur** et ce, afin d'éviter tout accident sur la voie publique. Les cours doivent être suivis régulièrement. En cas d'empêchement, les élèves doivent informer dès que possible le professeur. Les élèves devront également communiquer leur n° de téléphone afin d'être informés de toute annulation ou report de cours. Les cours de formation musicale (solfège) concernent les élèves âgés **de 7 ans au début de la saison en cours**. L'enfant suivra une formation musicale pendant 4 ans minimum en plus de l'instrument. Les plus jeunes (dès 4 ans), ont la possibilité de suivre une formation musicale adaptée à leur âge (jardin et éveil musicaux), complètement indépendante du solfège classique.

Les cours durent ½ h pour les petits de 4 ans, ¾ h pour les 5/6 ans. Le professeur pourra éventuellement décider d'un regroupement de niveaux consécutifs afin d'assurer un cours d'une heure hebdomadaire. Les cours d'instruments concernent les élèves **d'au moins 6 ans au début de la saison en cours**. Néanmoins, suivant la maturité et la motivation d'élèves de 5 ans, le professeur concerné pourra accepter ces élèves dans son cours.

Une réduction de 50 € est accordée pour toutes les familles à partir du 2nd inscrit.

IMPORTANT : Les cours de solfège du niveau « D1 » (débutant 1) au niveau « E2 » (élémentaire 2) sont inclus d'office dans les tarifs. **Seul le présent règlement intérieur est applicable et doit être respecté sous peine d'exclusion.**

TABLEAU DES RÉGLEMENTS

Règlement en **1 fois en septembre** ou possibilités de paiement en **4 fois (septembre, décembre, mars et juin)** ou mensuellement. La cotisation à l'association familiale devra être payée séparément des cours en septembre.

J'ai déjà payé la cotisation du timbre de l'Association Familiale de Gasny de **20 €** (par an et par famille), *dans la section* _____

Cette cotisation représente une participation aux frais de gestion de l'Association.

Règlement effectué en	MONTANT	N° CHEQUE Nom de la Banque	ESPECES MONTANT	Régulé
Septembre Timbre AF	20 €	_____	<input type="checkbox"/> * 20 €	
Septembre	_____ €	_____	_____ €	
Octobre	_____ €	_____	_____ €	
Novembre	_____ €	_____	_____ €	
Décembre	_____ €	_____	_____ €	
Janvier	_____ €	_____	_____ €	
Février	_____ €	_____	_____ €	
Mars	_____ €	_____	_____ €	
Avril	_____ €	_____	_____ €	
Mai	_____ €	_____	_____ €	
Juin	_____ €	_____	_____ €	
TOTAL	_____ €	_____ Chèques	_____ €	

* Cocher si paiement espèces

Paiement élève 1	Paiement élève 2	Paiement élève 3	Paiement élève 4	Total paiement
€	€	€	€	€

La Présidente **J. RAMEIL**

Gasny, le ____ / ____ / _____

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

